



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille seize, le 12 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 6 décembre 2016, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Nicolas SANSU, Député-Maire.

| Légal | En exercice | Présents | Pouvoirs | Absent(s) |
|-------|-------------|----------|----------|-----------|
| 35 | 35 | 30 | 4 | 1 |

Secrétaire de séance : Irène CHAPPUIS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2016,
- Installation de Monsieur Jean-Claude LÉCHELON, suite à la démission de Monsieur Philippe BRÉE,
- Installation de Monsieur Louis DOS SANTOS, suite aux démissions respectives de Monsieur Noël ARDAEN, Madame Maryse ROCHETEAU, Monsieur Daniel DAVID, Monsieur Tony TRUTET et Madame SEVRET.

| N° | Libellé | Rapporteur |
|------------|---|-------------------|
| 263 | Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal | Le Maire |
| 264 | Budget principal de la Ville – décision modificative n°3 et reprises de provisions – exercice 2016 | Le Maire |
| 265 | Budget annexe du Théâtre Mac Nab – décision modificative n°2 – exercice 2016 | Le Maire |
| 266 | Autorisation d'engager de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2017 : budget principal, budgets annexes et budgets de la régie de l'eau potable et de l'assainissement collectif | Le Maire |

| N° | Libellé | Rapporteur |
|------------|---|--------------------|
| 267 | Versement d'une avance de trésorerie par la Ville à la régie pour les budgets de l'eau et de l'assainissement collectif et modalités de remboursement | Le Maire |
| 268 | Versement d'une avance de trésorerie par la Ville à la Caisse des écoles et modalités de remboursement | Le Maire |
| 269 | Budget principal de la Ville - créances irrécouvrables - admission en non valeur et reprise de provisions | Le Maire |
| 270 | Budget annexe Foire et Salons – produits irrécouvrables - admission en non valeur | Le Maire |
| 271 | Société publique locale (SPL) « ingénierie aménagement territorial » – approbation des statuts | Le Maire |
| 272 | Caisse des dépôts et consignations - adoption de la convention territoire démonstrateur | Le Maire |
| 273 | Intégration dans le patrimoine communal des aménagements de la Place Vaillant Couturier | Le Maire |
| 274 | Intégration dans le patrimoine communal de la parcelle cadastrale DM 108 et ses aménagements | Le Maire |
| 275 | Convention Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) | Le Maire |
| 276 | Scolarisation hors commune de résidence – participation de la ville aux frais de scolarisation sollicitée par la commune de Bourges pour l'année scolaire 2015/2016 | Marie-Hélène BODIN |
| 277 | Taxes d'urbanisme - admission en non valeur pour la DGFIP | Franck MICHOUX |
| 278 | Cession de parcelles communales à Messieurs LEBRET Lieudit la Vèvre | Franck MICHOUX |
| 279 | Quartier Sellier – déclassement du domaine public angle rue Jules Verne | Franck MICHOUX |
| 280 | Lotissement Sellier – allée Camille Claudel - cession de terrain à bâtir à M. et Mme ANDAC | Franck MICHOUX |
| 281 | Quartier du Colombier – déclassement du domaine public des parcelles faisant partie du lotissement du Colombier | Franck MICHOUX |
| 282 | Cession de parcelles communales à la SCI le Fondereaux lieudit les Vallées | Franck MICHOUX |
| 283 | Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée CT 362 donnant rue Monge au Tunnel Château à l'association Diocésaine | Franck MICHOUX |
| 284 | Régularisation foncière - rétrocession par ENEDIS de la parcelle CY 185 - 72 route de Puits Berteau | Franck MICHOUX |
| 285 | Site ex LFM - avenue du 8 mai 1945 - acquisition d'un terrain appartenant à la SEM.VIE | Franck MICHOUX |

| N° | Libellé | Rapporteur |
|-----|--|-------------------------|
| 286 | Acquisition des parcelles cadastrées CT 252 (lots 3, 6, 8, 13, 16, 18, 20, 22 et lots 9, 19, 23 et lots 4, 5, 14, 15), CT 379/CT 380/CT 406 (lots 100, 200 à 213) – SEM TERRITORIA | Franck MICHOUX |
| 287 | Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du Musée de Vierzon | Franck MICHOUX |
| 288 | Personnel territorial – modification du tableau des effectifs | Karine CHÊNE |
| 289 | Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations | Karine CHÊNE |
| 290 | Deuil périnatal – Renouvellement de la convention passée entre le Centre Hospitalier et la Ville de Vierzon | Jill GAUCHER |
| 291 | Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – service de l'eau potable – produits irrécouvrables – admissions en non valeur | Jill GAUCHER |
| 292 | Service de l'eau potable – exercice 2016 – décision modificative n°2 | Jill GAUCHER |
| 293 | Service de l'assainissement collectif – exercice 2016 – décision modificative n°2 | Jill GAUCHER |
| 294 | Service de l'eau potable – mise à jour du schéma de distribution d'eau potable | Jill GAUCHER |
| 295 | Service de l'assainissement collectif des eaux usées – mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées | Jill GAUCHER |
| 296 | Régie municipale de l'eau et de l'assainissement - versement d'une subvention au CCAS | Jill GAUCHER |
| 297 | Service de l'assainissement – convention pour la réception des matières de vidange provenant du site de Gabachim (36) sur le site de la station d'épuration de la ville de Vierzon | Jill GAUCHER |
| 298 | Refuge – fourrière municipale – augmentation des tarifs | Jill GAUCHER |
| 299 | Repas fournis par la Ville – convention de prestations passée entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale | Jill GAUCHER |
| 300 | Médiathèque municipale Paul Eluard – tarifs et quotas d'emprunts | Frédéric COUTURIER |
| 301 | Centre de santé – création d'un groupement d'intérêt public (GIP) | Élisabeth HOVASSE-PRÉLY |
| 302 | Actualisation des tarifs des cimetières | Gérard MASSICARD |
| 303 | Concession d'affichage publicitaire – avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public | Djamila KAOUES |
| 304 | Aide à l'emploi associatif – attribution d'une subvention à des associations sportives | Fabien BERNAGOUT |
| 305 | Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Bois d'Yèvre Pétanque » et d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2017 à l'association « Vierzon Football Club » | Fabien BERNAGOUT |

| N° | Libellé | Rapporteur |
|-----|--|-----------------|
| 306 | Présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'exercice 2015 | François DUMON |
| 307 | Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry - mise en conformité des statuts avec la loi NOTRe | François DUMON |
| 308 | Rapprochement entre les centrales d'achats Approlys et Centr'achats – adhésion au GIP | Fabrice TRIPEAU |
| 309 | Avenant à la convention d'organisation des services de transports entre le Conseil départemental, la ville de Vierzon et le VIB' | Fabrice TRIPEAU |

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2016

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/263 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur diverses demandes de subventions auprès du Conseil régional du Centre-Val de Loire, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de l'État, réalisation de prêts auprès de la Caisse d'Épargne et de la Caisse de Dépôts et Consignations, locations temporaires de terrains communaux à la Genette et divers marchés.

16/264 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 ET REPRISES DE PROVISIONS – EXERCICE 2016

Le Maire

La présente décision modificative n° 3 s'élève globalement à 1 403 633,81 € et s'équilibre par section comme suit :

| | |
|----------------|-----------------|
| investissement | 1 389 714,15 €, |
| fonctionnement | 13 919,66 €. |

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n° 3 et reprises de provisions de l'exercice 2016 du budget principal de la Ville.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY),

8 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/265 BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC NAB – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2016

Le Maire

La présente décision modificative n° 2 s'élève globalement à 20 000,00 € et s'équilibre par section comme suit :

| | |
|----------------|-------------|
| investissement | 0,00 € |
| fonctionnement | 20 000,00 € |

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2016 du budget annexe du Théâtre Mac Nab.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/266 AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGETS DE LA RÉGIE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire, en 2017, à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite maximum de 25 % des dépenses ouvertes au budget 2016 précitées (décisions modificatives de décembre non comprises), non incluses dans les opérations votées en AP/CP et hors remboursement en capital de la dette.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/267 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA RÉGIE POUR LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder une avance de trésorerie de 800.000,00 € au budget de l'eau et de 800.000,00 € au budget de l'assainissement collectif,

- de verser ces avances de trésorerie au fur et à mesure des besoins de fonctionnement de la régie de l'eau et de l'assainissement,

- de recouvrer le montant de ces avances avant le 31 décembre 2017.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/268 VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE PAR LA VILLE À LA CAISSE DES ÉCOLES ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accorder à la Caisse des Écoles une avance de trésorerie d'un montant maximal de 120.000,00 € pour l'année 2017,
- de verser cette avance au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la Caisse des Écoles,
- de recouvrer le montant de cette avance en fonction des versements effectués par l'A.C.S.E. à la Caisse des Écoles, de la subvention allouée, et ce avant le 31 décembre 2017.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/269 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR ET REPRISE DE PROVISIONS

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non valeur les créances représentant un montant total de 3 176,76 €,
- de procéder à la reprise des provisions constituées à cet effet à hauteur de 3 176,76 € à l'article 7817 sous-fonction 01,
- d'imputer les opérations comptables à l'article 6541 pour 3 176,76 € sous-fonction 01.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/270 BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non valeur la créance représentant un montant de 71,76 €,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6541.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

4 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/271 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) « INGÉNIERIE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL » – APPROBATION DES STATUTS

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la création d'une Société Publique locale, régie par les dispositions de l'article L.1531-1 entre la Ville et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, dénommée « INGÉNIERIE, AMÉNAGEMENT TERRITORIAL » d'une durée maximum de 99 ans,
- d'approuver le capital social de la société à hauteur de 37 000 €, dans lequel la participation de la Ville de Vierzon est fixé à 18 500 € et sera inscrite au budget 2017,
- d'approuver les statuts de la SPL,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte utile et notamment les statuts,
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

- d'approuver la composition du Conseil d'administration de la SPL fixée à 8 administrateurs : 4 pour chaque actionnaire,

- de procéder au vote des 4 représentants pour la ville de Vierzon,

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme FERRAS,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY),

6 voix Contre : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER,

1 contre par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

2 non participations : Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/272 CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/273 INTÉGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DES AMÉNAGEMENTS DE LA PLACE VAILLANT COUTURIER

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'intégration dans le patrimoine communal des aménagements de la Place Vaillant Couturier.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/274 INTÉGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRALE DM 108 ET SES AMÉNAGEMENTS

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la rétrocession de la parcelle cadastrée DM 108 pour 179 m² suivant les dispositions relatives aux biens de retour intégrées, dans l'avenant au traité de concession, en son article 6, approuvé par la délibération n° 16/218 du 6 octobre 2016,
- d'intégrer cet ouvrage et ses aménagements dans le patrimoine communal au travers de mouvements d'ordres inscrits à la décision modificative du budget principal et validés par la DDFIP du Cher,
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/275 CONVENTION NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU)

Le Maire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

2 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY),

6 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER,

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/276 SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE – PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE SCOLARISATION SOLLICITÉE PAR LA COMMUNE DE BOURGES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer à 632,70 € la participation de la ville de Vierzon aux frais de scolarisation de trois enfants scolarisés sur la commune de Bourges,
- d'imputer la dépense correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/277 TAXES D'URBANISME – ADMISSION EN NON VALEUR POUR LA DGFIP

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la demande d'admission en non valeur des taxes d'urbanisme pour un montant de trois euros et soixante et un centimes (3,61 €) restant dus par la SCI A.L représentée par Monsieur Laurent CORREIA.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/278 CESSION DE PARCELLES COMMUNALES À MESSIEURS LEBRET LIEUDIT LA VÈVRE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Messieurs LEBRET Fabrice et Philippe les parcelles communales cadastrées AV 260, 379, 429, 430, 477 et 478 pour une superficie totale de 18ha 50a 04ca, lieudit La Vèvre, à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 47 250 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/279 QUARTIER SELLIER – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ANGLE RUE JULES VERNE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prononcer le déclassement d'une partie du domaine public correspondant à l'angle de la rue Jules Verne, désormais cadastrée BW 590 pour une superficie de 67 m².

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN,

M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : *Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),*

16/280 LOTISSEMENT SELLIER – ALLÉE CAMILLE CLAUDEL - CESSIION DE TERRAIN À BÂTIR À MONSIEUR ET MADAME ANDAC

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compromis de vente relatif à la vente des terrains dans le quartier Sellier,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit compromis de vente et les actes afférents,
- d'autoriser le Maire l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,*

3 voix Pour par mandat : *Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),*

16/281 QUARTIER DU COLOMBIER – DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES FAISANT PARTIE DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prononcer le déclassement d'une partie du domaine public correspondant à une bande de terrain le long de la rue Roland Champenier et de la rue Camille Blanc et à la Place Camille Blanc, soit les parcelles AE 291 pour 52 m², AE 292 pour 46 m², AE 293 pour 45 m², AE 294 pour 146 m², AE 295 pour 61 m², AE 296 pour 117 m², AE 297 pour 352 m², AE 298 pour 11 m², AE 299 pour 547 m², AE 300 pour 533 m², AE 301 pour 164 m² et AE 302 pour 374 m² soit une superficie totale de 2 448 m².

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,*

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/282 CESSION DE PARCELLES COMMUNALES À LA SCI LES FONDREAUX LIEUDIT LES VALLÉES

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la SCI Les Fondereaux les parcelles communales cadastrées EH 36p pour 14 676 m² environ, EH 37 pour 2 265 m², EH 38 pour 2 021 m², EH 39 pour 2 179 m², EH 40 pour 7 912 m², EH 275p pour 3 240 m² environ, EH 293p pour 1 603 m² environ, EH 279 pour 1 880 m², EH 282 pour 1 828 m², EH 284 pour 1 402 m², soit un total de 39 006 m² environ, lieudit Les Vallées à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 10 800 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/283 CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE CT 362 DONNANT RUE MONGE AU TUNNEL CHÂTEAU À L'ASSOCIATION DIOCÉSAIN

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder à l'Association Diocésaine de Bourges la partie de parcelle communale cadastrée CT 362 formant une courette et une rampe d'accès pour une superficie d'environ 80 m², donnant rue Monge à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 1 €, le vendeur dispense l'acquéreur de payer cette somme,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN,

Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : *Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),*

16/284 RÉGULARISATION FONCIÈRE – RÉTROCESSION PAR ENEDIS DE LA PARCELLE CY 185 – 72 ROUTE DE PUIITS BERTEAU

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la rétrocession, à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section CY n° 185 de 71 m², appartenant à ENEDIS en vue de régulariser la situation foncière,
- d'autoriser le Maire l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,*

3 voix Pour par mandat : *Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),*

16/285 SITE EX LFM – AVENUE DU 8 MAI 1945 – ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA SEM.VIE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir la parcelle cadastrée BV n°379 appartenant à la SEM.VIE située avenue du 8 mai 1945 pour une superficie de 21 800 m² moyennant le prix de 200 000 € HT, TVA en vigueur en sus,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice 2017.

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU,*

2 voix Pour par mandat : *Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY),*

7 abstentions : M^{me} GRISON, M^{me} ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M^{me} RAIMBAULT, M. BOURDIN,

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M^{me} ESSAYAN),

4 non participations : M. SANSU, M. MASSICARD, M. CRINI, M. TRIPEAU,

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/286 ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES CT 252 (LOTS 3, 6, 8, 13, 16, 18, 20, 22 ET LOTS 9, 19, 23 ET LOTS 4, 5, 14, 15), CT 379/CT 380/CT 406 (LOTS 100, 200 à 213) – SEM TERRITORIA

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquiescer auprès de la SEM TERRITORIA lorsque, cette dernière aura jouissance totale des biens :
 - Les lots 3/4/5/6/8/9/13/14/15/16/18/19/20/22/23 de la parcelle cadastrée CT 252, sise 17 rue Armand Brunet et 1 rue Maurice Rollinat, moyennant le prix net vendeur de 97 000 € HT auquel s'ajoute la TVA en vigueur,
 - Les lots 4/5/14/15 de la parcelle cadastrée CT 252 sise 17 rue Armand Brunet et 1 rue Maurice Rollinat, moyennant un prix net vendeur de 90 000 € HT auquel s'ajoute la TVA en vigueur,
 - Les lots 9/19/23 de la parcelle cadastrée CT 252 sise 17 rue Armand Brunet et 1 rue Maurice Rollinat, moyennant un prix net vendeur de 15 000 € HT auquel s'ajoute la TVA en vigueur,
 - Les lots 100, 200 à 213 situés sur les parcelles cadastrées CT 379 sise 11 rue Voltaire et les parcelles cadastrées CT 380/CT 406, sises, 9 rue Maurice Rollinat, moyennant un prix net vendeur de 300 000 € HT auquel s'ajoute la TVA en vigueur,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les actes de vente à intervenir,
- d'imputer la dépense correspondante au budget.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, M^{me} BODIN, M. MICHOUX, M^{me} CHÊNE, M. FOURNIÉ, M^{me} GAUCHER, M. COUTURIER, M^{me} HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, M^{me} MION, M^{me} MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, M^{me} CHAPPUIS, M. DUPIN, M^{me} LAFFONT, M^{me} MILLÉRIOUX, M^{me} FERRAS, M^{me} RAIMBAULT, M. BOURDIN,

2 voix Pour par mandat : M^{me} KAOUES (donne pouvoir à M^{me} GAUCHER), M^{me} OLLIVIER (donne pouvoir à M^{me} MONTIGNY),

6 abstentions : M. ROUSSEAU, M^{me} GRISON, M^{me} ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER,

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à M^{me} ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/287 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association " Les Amis du Musée de Vierzon ",
- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et l'association " Les Amis du Musée de Vierzon ",
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2016.

ADOPTÉ PAR :

30 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 Non Participation au vote : M. MORILLON,

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/288 PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Karine CHÊNE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/289 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Karine CHÊNE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes:

. **500 €** à l'association A R E N C O pour aider cette association à organiser le salon du mariage qui aura lieu le 20 janvier 2017 au centre de congrès,

. **750 €** à l'harmonie de Vierzon Forges,

. **770 €** à l'association Mouvement Français pour le Planning familial,

. **960 €** à l'association Pôle Nutrition pour aider cette association à financer des actions (interventions d'un nutritionniste) réalisées en partenariat avec l'Éducation Nationale dans les écoles élémentaires Pierre Bodin, Tunnel-Château, Charot, et collège Edouard Vaillant,

. **1 800 €** à l'association Foyer Sainte-Marcelle pour lui permettre de couvrir les frais correspondants aux charges locatives et plus particulièrement aux dépenses d'énergie du local que la Ville met à disposition de l'association depuis le 1^{er} décembre 2010, d'une superficie de 200 m², au rez-de chaussée d'un immeuble appartenant à la Ville, situé au 10 rue Anatole France, afin qu'elle puisse y tenir ses activités dans de bonnes conditions.

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 4 780 € sur les crédits ouverts au budget 2016,

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/290 DEUIL PÉRINATAL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER ET LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le renouvellement de la convention passée entre le Centre Hospitalier et la ville de Vierzon pour le deuil périnatal,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/291 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non valeur.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/292 SERVICE DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Jill GAUCHER

La présente décision modificative n° 2 s'élève à 31 904,05 € et s'équilibre par section comme suit :

en investissement..... 7 227,05 €
en fonctionnement.....24 677,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du service de l'eau potable pour l'exercice 2016.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/293 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Jill GAUCHER

La présente décision modificative n° 2 s'élève à 24 160,38 € et s'équilibre par section comme suit :

| | |
|------------------------|-------------|
| en investissement..... | 3 883,38 € |
| en fonctionnement..... | 20 277,00 € |

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 201

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/294 SERVICE DE L'EAU POTABLE – MISE À JOUR DU SCHÉMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la mise à jour et le suivi du schéma de distribution d'eau potable dans le cadre du système d'information géographique de la Régie des eaux.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/295 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la mise à jour et le suivi du schéma directeur d'assainissement des eaux usées dans le cadre du système d'information géographique de la Régie des eaux.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/296 RÉGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la subvention d'un montant de 35 000 € au CCAS afin d'aider les personnes en difficulté pour payer leurs factures de consommation d'eau potable et/ou de traitement des eaux usées relatives à l'année 2016,

- d'imputer la dépense correspondante au budget annexe eau potable article 6743 pour 17 500 € et au budget annexe de l'assainissement article 6743 pour 17 500 €.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/297 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR LA RÉCEPTION DES MATIÈRES DE VIDANGE PROVENANT DU SITE DE GABACHIM (36) SUR LE SITE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la société SOA et la ville de Vierzon pour la réception des matières de vidange provenant du site de GABACHIM (36),
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les recettes article 7068.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/298 REFUGE – FOURRIÈRE MUNICIPALE – AUGMENTATION DES TARIFS

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations n°07/376 en date du 19 décembre 2007 et n°13/43 en date du 14 février 2013 à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs,
- de définir et d'appliquer les les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

| PENSION POUR CHIENS (nourriture fournie par le propriétaire quelle que soit la durée de la pension) | | |
|---|--|----------------------|
| Durée du séjour | tarifs | |
| | Vierzonnais | Communes extérieures |
| de 1 à 14 jours | 13 € par jour | 15 € par jour |
| à partir du 15 ^{ème} jour et plus | 11 € par jour | 14 € par jour |
| quelle que soit la durée, (pour les personnes propriétaires de plusieurs chiens et qui les laisseront ensemble et pour la même durée de séjour) | | |
| - pour 2 chiens | 18 € par jour | 22 € par jour |
| - pour 3 chiens | 27 € par jour | 33 € par jour |
| - pour 4 chiens et plus | 36 € par jour | 44 € par jour |
| la journée sans nuit (de 8h30 à 17h) | 7 € | 7 € |
| Pour les propriétaires qui n'auraient pas fourni la nourriture de leur(s) chiens(s) | 1 € par jour et par chien en sus du prix de la pension | |

| PENSION POUR CHATS (nourriture et litière fournies par le propriétaire) | | |
|--|--------------------|-----------------------------|
| Durée du séjour | tarifs | |
| | <i>Vierzonnais</i> | <i>Communes extérieures</i> |
| quelle que soit la durée | 7 € par jour | 9 € par jour |

| FOURRIÈRE | |
|---|---|
| CHIENS APPARTENANT À DES VIERZONNAIS | |
| prise en charge à la fourrière prise en charge sur la voie publique journée supplémentaire | 30 € par chien 40 € par chien 15 € /chien à partir du 2 ^{ème} jour et / jour supplémentaire <i>+ frais tatouage ou identification électronique si besoin</i> |
| <u><i>en cas de 1ère récidive</i></u> prise en charge à la fourrière prise en charge sur la voie publique | 40 € par chien 50 € par chien |
| <u><i>en cas de 2ème récidive et suivante(s)</i></u> prise en charge à la fourrière prise en charge sur la voie publique | 50 € par chien 60 € par chien |
| UTILISATION DE LA FOURRIÈRE PAR LES COMMUNES VOISINES | |
| <i>si convention avec contribution au fonctionnement du refuge</i> <i>0,75€/ habitant/an</i> prise en charge à la fourrière prise en charge sur la voie publique | <i>même tarif que pour les vierzonnais</i> |
| <i>en l'absence de convention</i> forfait pour prise en charge à la fourrière + à la charge du propriétaire pour récupérer son chien prise en charge à la fourrière | <i>75€ payé par la commune</i> 40 € par chien + 20 € par chien à partir du 2ème jour et par jour supplémentaire <i>+ frais tatouage ou identification électronique si besoin</i> |

- de maintenir les tarifs des adoptions et des abandons comme suit :

| | tarifs |
|-----------------|---|
| ABANDON | 90 € |
| ADOPTION | 150 € par chien pour les chiens de 2 mois à 2 ans inclus 110 € par chien pour les chiens de 3 ans à 7 ans inclus 50 € par chien pour les chiens de 8 ans et plus |

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/299 REPAS FOURNIS PAR LA VILLE – CONVENTION DE PRESTATIONS PASSÉE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de maintenir les tarifs comme suit :
 - 4,83 € TTC par repas en ce qui concerne le portage à domicile et le restaurant social,
 - 3,92 € TTC par repas en ce qui concerne l'E.H.P.A.D Ambroise Croizat et l'accueil de jour Alzheimer.
- de fixer par devis le prix des repas améliorés et exceptionnels,
- d'approuver la convention de prestations entre la Ville et le CCAS,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la recette sur le budget de la Ville.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/300 MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE PAUL ELUARD – TARIFS ET QUOTAS D'EMPRUNTS

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger les délibérations n° 07/296 en date du 18 octobre 2007, n°13/338 et n°13/339 en date du 18 décembre 2013 et n°16/41 en date du 04 février 2016,

- d'adopter les tarifs et les quotas d'emprunt des supports imprimés et multimédia ci-après :

| ABONNEMENTS ANNUELS | TARIFS | |
|---|------------------|---------------------------------|
| | Livres et revues | Multimédia |
| Jeune ¹ résidant ou scolarisé à Vierzon | Gratuit | 5€ |
| Adulte résidant à Vierzon ou payant un impôt à Vierzon | Gratuit | 13,00€ |
| Jeune résidant hors Vierzon | Gratuit | 5€ |
| Adulte résidant hors Vierzon et ne payant aucun impôt local à Vierzon | 21,00€ | 20,00€ |
| Collectivités ² Vierzon | Gratuit | Prêt non autorisé |
| Collectivités hors Vierzon | Gratuit | Prêt non autorisé |
| Tarif réduit Pour les personnes en situation particulière ³ | Gratuit | 5€ |
| SERVICES | | |
| Carte perdue | | 2,00€ |
| Impression ou Photocopie (l'unité) | | 0,10€ |
| Remboursement de tout support abîmé ou perdu | | Prix d'achat du document |

1 Jeune (mineur de moins de 18 ans)

2 Collectivités (enseignants, animateurs, assistants maternels, bénévoles associatifs,...)

3 Personnes en situation particulière (bénéficiaires du RSA, allocataires de l'AAH, étudiants, chômeurs, retraités non imposables sans condition de domicile).

| QUOTAS D'EMPRUNTS pour les lecteurs individuels | |
|--|--|
| Livres | 15 supports imprimés maximum (10 livres maximum et 5 revues maximum) |
| Revues | |
| DVD | 5 supports multimédia au choix dans la limite de 3 pour la jeunesse (fonds moins important) |
| Livres audio | |
| CD | |
| CD-rom | |
| Liseuse | 1 |
| Tablette (<u>en consultation sur place</u>) | 1 |

| QUOTAS D'EMPRUNTS pour les Collectivités | |
|---|------------------------------------|
| Livres imprimés et revues (hors livres audio) | 30 livres et revues maximum |

- de fixer la durée de prêt comme suit :

- 21 jours pour les lecteurs individuels avec possibilité de porter la durée à 35 jours en période estivale (juillet – août),
- 30 jours pour les collectivités

- d'établir des pénalités de retard consistant en la suspension des prêts, d'une durée équivalente au nombre de jours de retard pour rapporter tout type de documents. Cette suspension ne sera pas appliquée aux personnes ayant prévenu du retard par courrier, mail ou téléphone, et dans le cas de situations exceptionnelles (d'hospitalisation, de déménagement notamment),

- d'imputer les recettes sur le budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/301 CENTRE DE SANTÉ – CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP)

Rapporteur : Élisabeth HOVASSE-PRÉLY

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acter la constitution d'un « groupement d'intérêt public (GIP) »,
- d'approuver la convention constitutive du GIP,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- de donner mandat au Maire ou à l'Adjointe au Maire déléguée pour négocier les principes de fonctionnement.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

2 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY),

5 abstentions : Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER,

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

1 absent : M. DOS SANTOS.

16/302 ACTUALISATION DES TARIFS DES CIMETIÈRES

Rapporteur : Gérard MASSICARD

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°09/336 en date du 17 décembre 2009,
- d'approuver les nouveaux tarifs des cimetières

| | Durée de la concession | Tarifs |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| <u>Cimetières</u> | | |
| Pleine terre ou caveau (1e m²) | 15 ans 30 ans 50 ans | 75,00 € 128,30 € 233,25 € |
| Pleine terre ou caveau (2m²) | 15 ans 30 ans 50 ans | 180,00 € 330,00 € 500,00 € |
| Utilisation du caveau provisoire | Droit d'entrée Par jour | 10,00 € 2,00 € |
| <u>Taxe</u> | | |
| Taxe d'inhumation | - | 76,00 € |

| | | |
|--|----------------------------|----------------------------------|
| <u>Columbarium</u> Concession de cases | 15 ans 30 ans 50 ans | 180,00 € 330,00 € 500,00 € |
| <u>Jardin du souvenir</u> Dispersion des cendres | - | 30,00 € |
| <u>Cavernes</u> | 15 ans 30 ans 50 ans | 380,00 € 560,00 € 750,00 € |

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/303 CONCESSION D’AFFICHAGE PUBLICITAIRE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d’effectuer la régularisation selon la répartition suivante :
 - la redevance 2016 de 1999,98 € pour les 2 faces sera défalquée sur l’échéance du dernier trimestre 2016,
 - le montant cumulé de 2013, 2014 et 2015 soit un total de 5 983,96 € sera déduit des échéances de 2017.
- d’approuver l’avenant n°1 ci-annexé passé entre la société EXTERION MEDIA et la ville de Vierzon pour la concession d’affichage publicitaire,
- d’autoriser le Maire ou l’Adjointe au Maire déléguée à signer ledit avenant.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/304 AIDE À L'EMPLOI ASSOCIATIF – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de verser, à différentes associations sportives, une subvention, au titre de l'aide à l'emploi associatif, d'un montant global de 3 270 € pour la période de septembre à décembre 2016, suivant la répartition ci-après :

| | |
|---|-------|
| CAJO Basket | 330 € |
| Cercle d'Escrime Vierzonnais | 360 € |
| Églantine Vierzon Handball | 600 € |
| Vierzon Football Club | 630 € |
| Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey | 660 € |
| SAV Tennis | 330 € |
| USV Basket | 360 € |

- d'approuver les avenants, n° 2 avec l'association "Églantine Vierzon Handball" et n° 3 avec l'association "Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey" ayant déjà perçu, en 2016, des subventions dont le montant est supérieur à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdits avenants,

- d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/305 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION « BOIS D'YÈVRE PÉTANQUE » ET D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 À L'ASSOCIATION « VIERZON FOOTBALL CLUB »

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer :

➤ à l'association "Bois d'Yèvre Pétanque" une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 € pour l'organisation de leur Concours Régional "Grand Prix de la Ville de Vierzon" qui aura lieu le 25 février 2017,

➤ à l'association "Vierzon Football Club" une avance sur la subvention fonctionnement 2017, d'un montant de 42 000 €, pour prendre en compte l'échelonnement des cotisations des familles.

- d'approuver l'avenant n° 2 avec l'association "Vierzon Football Club" ayant déjà perçu, en 2016, une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit avenant,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2016.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/306 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'EXERCICE 2015

Rapporteur : François DUMON

- Le Conseil municipal a débattu sur le rapport d'activités de la Communauté de communes « Vierzon-Sologne-Berry ».

16/307 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS AVEC LA LOI NOTRE

Rapporteur : François DUMON

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/308 RAPPROCHEMENT ENTRE LES CENTRALES D'ACHATS APPROLYS ET CENTR'ACHATS – ADHÉSION AU GIP

Rapporteur : Fabrice TRIPEAU

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Vierzon au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS,
- d'approuver sans réserve les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS,
- de désigner comme représentants de la ville de Vierzon à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, monsieur Fabrice TRIPEAU en tant que titulaire et monsieur François DUMON en tant que suppléant, sachant que ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP,
- de conférer délégation de compétence/pouvoir au Maire de la ville de Vierzon à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la ville de Vierzon,
- d'inscrire pour l'année 2017 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, à l'article 6281 fonction 021.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,

3 voix Pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),

16/309 AVENANT À LA CONVENTION D'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORTS ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA VILLE DE VIERZON ET LE VIB'

Rapporteur : Fabrice TRIPEAU

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 passé entre le Conseil départemental, la ville de Vierzon et le VIB',
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ledit avenant.

ADOPTÉ PAR :

31 voix Pour : *M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme CHÊNE, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, M. SANDRIER, M. CRINI, M. DUMON, Mme MION, Mme MONTIGNY, M. DUGUET, M. LÉCHELON, M. TRIPEAU, Mme CHAPPUIS, M. DUPIN, Mme LAFFONT, Mme MILLÉRIOUX, Mme FERRAS, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, Mme ESSAYAN, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme RAIMBAULT, M. BOURDIN,*

3 voix Pour par mandat : *Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme ESSAYAN),*

Fait à VIERZON, le 13 décembre 2016

Le Maire,

Nicolas SANSU